

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 16
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Mme Annick BOURGEOIS.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2026

PRESENTS : Mme ASTIER Martine, Mme BARDAUD Marie-Christine, Mme BAZIN Coline, Mme BEAUGERIE Delphine, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COIRAUD Amandine, Mme COQUEL Laure, Mme COTEUR Charline, M. DOUDARD Christian, Mme HAMDAOUI Asma, M. LAGORCE Laurent, Mme LE MASSON Isabelle, M. MARTINIE Nicolas, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. GIROU Sébastien (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), M. JANICOT Philippe (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BARDAUD Marie-Christine), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. VALADON Thierry, (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), M. VILLAUTREIX Joël (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick).

Secrétaire de séance : Nicolas MARTINIE

8. Convention d'occupation de locaux entre la commune de Boisseuil et le multi accueil Sucre d'Orge et Galipettes.

Par délibération en date du 28 septembre 2020, le conseil municipal a validé la signature d'une convention d'occupation des locaux de la commune à titre gracieux avec l'association Sucre d'Orge et Galipettes.

Cette dernière a été conclue pour une durée de 6 ans et arrive à terme le 30 septembre 2026.

Considérant le caractère d'intérêt général que représente l'association, il convient de signer une nouvelle convention d'occupation à titre gracieux d'un bâtiment communal situé sous l'adresse cadastrale AM132-136 situé place de la Paix à Boisseuil.

Cette convention permettra à l'association de poursuivre l'exercice de son activité de crèche multi-accueil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention d'occupation des locaux à titre gracieux avec l'association Sucre d'Orge et Galipettes ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait en Mairie le 18 septembre 2026
Au registre sont les signatures
Pour Le Maire empêché,
Pour Le 1er adjoint empêché,
La 2ème adjointe,
Annick BOURGEOIS

